

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	39 (1951)
Heft:	789
 Artikel:	Vers une nouvelle patrie
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267464

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre „Journal“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE
Corsets Clément
26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

Trousseaux-Corsets-Tissus-Bas

CALICOES 14, RUE
DE RIVE
QUALITÉ - CHOIX - PRIX



Fraisse & Cie
TEINTURIERS

Livraisons rapides et soignées de
tous travaux de

Teinture et Mettoyage

Magasin : 9, Quai des Bergues - Tél. 247.35
2, Rue de Rive - Tél. 519.37
2, Rue Michell-du-Crest - Tél. 417.39
Usine et Magasin : 53, Rue de St-Jean - Tél. 235.95

Placement familial psychiatrique

Cette enquête portant sur des cas de la Maison de Santé de Berne — vingt cas dont l'enquêteuse en examine ici cinq — s'occupe tout spécialement du placement de certains malades dans des familles.

Une ordonnance de 1937 considère ce que doit être ce placement après séjour du malade dans un établissement, lequel examine le dit malade et les circonstances dans lesquelles il se trouve pour décider s'il y a lieu de le placer.

Dans le choix des familles, une exploitation rurale ou l'artisanat et, en général, des personnes ayant déjà une certaine expérience de ce genre de malades, sont les plus indiquées.

Un cordonnerie, par exemple, où l'on a commencé à en prendre, à vu déjà des sujets s'intéresser, assez au métier pour s'y consacrer entièrement.

Il est entendu que le malade placé l'est toujours sous surveillance. Ce qui est intéressant dans le placement familial, ce sont les réactions du malade qui deviennent, lorsqu'il prend part à la vie de famille, plus normales que dans la clinique.

Parfois évidemment — pour des bueurs entre autres — le réinternement s'impose. Le régime transitoire familial est un essai dont la durée dépend du comportement du malade ; dans les cas de schizophrénie, le transfert est souvent nécessaire par des retours de crises.

On a pu constater d'une part que le placement familial psychiatrique est la meilleure préparation à un travail subséquent et d'autre part que la population, en prenant contact avec la psychiatrie, voit ses craintes diminuer.

Il va sans dire que presque tous les malades de cette catégorie ont une héritéité chargée et que tous les cas ne sont pas susceptibles d'amélioration.

M.-L. P.

1 Travail de diplôme présenté à l'Ecole d'études sociales de Genève par Mlle Rose-Marie Zingg, et préparé sous la direction de M. le Dr Rémy, professeur à la clinique psychiatrique de la Waldau.

Mme Lucy Cattaneo, originaire du Tessin, a été chargée par le gouvernement philippin d'étudier les constructions publiques en Europe et en Amérique.

Semaine Suisse.

*
Mlle Hildegard Herforth, de Zurich, diplômée de l'Ecole sociale de Zurich, docteur en droit, a été nommée adjointe à l'Office cantonal pour la jeunesse à Zurich.

*
A Mlle Anne-Marie Torcapel, architecte à Genève, à qui a été confié la transformation de la Maternité de Genève, le département des Travaux publics genevois vient de demander l'agrandissement du préventorium de Longirod (Vaud), qui abrite des enfants prédisposés à la tuberculose.

A travail égal, salaire égal
Un événement que notre journal a longtemps appelé de ses voeux

La question de l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale avait été inscrite à l'ordre du jour de la 33ème session de la Conférence internationale du Travail en 1950 en vue d'une première discussion après que le Conseil économique et social des Nations Unies eut demandé que cette question soit examinée par l'Organisation internationale du Travail.

Comme on n'avait pas réussi à s'entendre à la Conférence de 1950, il fut décidé de renvoyer la question à la Conférence de 1951. Pendant l'année, la forme et les textes d'une convention et d'une recommandation furent minutieusement étudiés par les bureaux de l'Organisation internationale du travail et dès l'ouverture de la session 1951, la Commission chargée de ce point particulier de l'ordre du jour put se mettre au travail.

La Commission de l'égalité de rémunération comprenait 72 membres (36 membres gouvernementaux, 18 membres employeurs et 18 membres travailleurs). Elle a appliqué le système Riddell. Chaque membre gouvernemental disposait donc d'une voix et chaque membre employeur ou travailleur, de deux voix.

M. Fauchamps (membre gouvernemental), présida.

Mme Miller (membre gouvernemental), fut chargée de faire le rapport à la séance plénière.

La Commission, d'un commun accord, a estimé que la forme de la réglementation

internationale revêtait une importance fondamentale et elle a considéré attentivement les mérites des trois propositions dont elle était saisie : un projet de convention portant sur les principes généraux ; une recommandation générale relative aux principes et méthodes d'application ; un nouveau projet de convention proposé par le membre gouvernemental polonais.

La forme de la réglementation qui devait servir de base de discussion a été mise aux voix, la proposition tendant à l'adoption d'une convention seule a été repoussée par la Commission par 46 voix contre 11 et 4 abstentions. Une proposition tendant à l'adoption d'une convention complétée par une recommandation a été adoptée, à la suite d'un vote par appel nominal, par 59 voix contre 39 et 4 abstentions. Il a été décidé que les projets de textes proposés par le Bureau, inclus dans le Rapport VII (2), serviraient de base de discussion. La Commission a examiné, outre certains amendements portant sur des questions de forme, un certain nombre de propositions concernant le fond même des textes.

Enfin en séance plénière du 29 juin 1951, l'assemblée décidait par 105 voix de majorité que les propositions concernant la question du salaire égal, prendraient la forme d'une convention internationale.

Il ne nous est pas possible de publier dans ce journal le texte de recommandation qui accompagne la convention et qui fut adopté à l'unanimité.

CANTON DE VAUD

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle Direction : E. PIOTET Tél. 2.92.27
Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères
Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

RESTAURANTS - TEA-Room
LE CARILLON
Place Chauderon - LAUSANNE
Ses repas pour toutes les bourses

Chez Mme Marleine MODES - VEVEY
vous trouverez le coiffant personnel

Une profession pour nos filles
LA POUPOUNNIÈRE - LAUSANNE

Avenue de Beaumont 48
Ecole reconnue par l'Alliance suisse des infirmières d'hygiène maternelle et infantile
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

Spécialité : La fiche comptable

Imprimerie Th. Eberhard

LAUSANNE
Terreaux 8
Téléphone 223383

Mrs Mary Norton vient d'être appelée à la direction du secrétariat du Travail, aux Etats-Unis, avec la mission de s'occuper des femmes travaillant dans l'industrie.

S. F.

On a rappelé, lors de l'Assemblée de printemps des déléguées suisses des Amies de la Jeune Fille, le souvenir de Mme Lydia Bielschowsky, trésorière nationale pendant de longues années.

Pour la première fois, l'Italie a une femme sous-secrétaire d'Etat ; Mme Angela Cingolani Guidi, sénatrice, vient d'être nommée à cette fonction.

Mme Gerda Krüger-Nieland, avocate, a été nommée juge au Tribunal fédéral de Carlsruhe, sur la proposition des associations féminines.

Vers une nouvelle patrie

L'Aide suisse à l'Europe vient de réaliser un programme très intéressant de réinstallation de réfugiés au Brésil.

500 familles furent choisies dans des camps d'Autriche, dont 455 étaient des agriculteurs et 45 représentaient les professions indispensables de commerçants, docteurs, instituteurs, sages-femmes, garde-malades.

Des agronomes et des experts ont tout d'abord choisi le site de la future colonie : routes, villages, champs. Un premier contingent de travailleurs est parti pour édifier les maisons indispensables, puis les familles arrivent, à intervalles fixes, par groupes ; les personnes âgées, des parents éloignés les accompagnent, les familles ne sont pas cisaillées.

Cette œuvre n'est pas accomplie par l'IRO (organisation internationale des réfugiés) mais par un comité spécial qu'a suscité l'Aide suisse à l'Europe et qui a trouvé les fonds nécessaires. Ces fonds constituent un prêt qui sera restitué plus tard par les colons et servira à installer d'autres réfugiés.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 31 août

BERNE : Restaurant « Münz », Hôtel Bellevue, 20 h. 30, Réunion du Groupe suffragiste romand, conférence de Mme R. de Sépibus, présidente de la section valaisanne : Pourquoi nous demandons le droit de vote ? Invitation cordiale à tous.

Jeudi 6 septembre

BERNE : Dählhölzli, 20 h. Séance de l'association suffragiste bernoise : A la mémoire de Dr Anna Tumarkin, prof., par Mme A. Debril, Dr. Prochain débat sur le suffrage féminin au Conseil des Etats, par Me Gonzenbach.

Imp. NATIONALE r. Alfred-Vincent 10, GENEVE

Plébiscite coopératif

L'Union suisse des coopératives de consommation organise pour le mois d'octobre, un plébiscite sur le suffrage féminin. Nous recommandons à nos lectrices qui sont membres des coopératives de consommation de prendre part à ce scrutin et auparavant de suivre attentivement les articles qui paraîtront sur ce sujet dans leur journal *La Coopération*.